

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE
N° 2026/02/02**

Nombre de membres

En exercice :	24
Présents :	22
Votants :	24
Abstention :	0
Opposition :	0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. SHV dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 16 avril 2026

Objet

Modification
composition
BUREAU

Présents :

M. ANTOINE ; Mme CANDAS ; Mme DELHAYE ; M. DEMARS ; M. DESSANE ; M. JOUANNETAUD ; M. LATOUILLE ; M. LAVOREL ; Mme LHOMME-LEOMENT ; Mme TILLARD ; Mme BARENNES ; Mme BONNETAUD ; M. CARADOT ; M. CHARIOUX ; M. CHAZELLE ; M. DESSONS ; Mme DUPUY ; M. GAUTHIER ; Mme GUEIDAN ; M. LAGORCE ; M. RAINAUD ; Mme ROUGERIE

Pouvoirs :

M SAUTOUR donne pouvoir à M LAVOREL

Mme TERREFOND donne pouvoir à M GAUTHIER


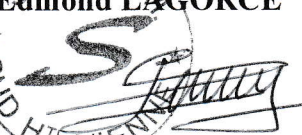
Aux termes de l'article L 5211-10 du CGCT et du règlement intérieur déposé du SICTOM SHV en date 25 mai 2023 enregistré sous le numéro de délibération 2023-03-02, le Bureau du Syndicat est constitué du Président, du Vice-Président et de 4 membres,

Il est proposé en séance l'ajout de 2 membres suppléants.

L'article 22 du règlement intérieur est ainsi actualisé : Le bureau syndical est composé du Président, d'un Vice-Président, de 4 membres titulaires, 2 membres suppléants, élu par le comité syndical.

- **L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité l'ajout de deux suppléants au bureau du SICTOM SHV et l'actualisation du Règlement Intérieur du Comité Syndical.**

Le Président,
Edmond LAGORCE



REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E.legalite.com